



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 7 FEVRIER 2019

CHASSE DES OIES : L'ÉTAT SANCTIONNE POUR LA 12^{ÈME} FOIS

Saisi par France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Conseil d'État vient de suspendre l'arrêté du ministère de la Transition écologique et solidaire prolongeant la chasse des oies jusqu'au 28 février 2019.

Loin de l'écologie, dont ils se disent pourtant les défenseurs, les chasseurs avaient encore une fois fait pression sur le gouvernement et les parlementaires pour obtenir une prolongation de la chasse en invoquant des motifs erronés et sans fondement.

Le Conseil d'État a rejeté ces arguments infondés et rappelé que la chasse en février, qui affecte des oiseaux en migration pré-nuptiale, est contraire à la directive européenne « Oiseaux » et à la loi française qui imposent la protection complète des oiseaux dans une période où ils sont très vulnérables.

Comme il le fait systématiquement depuis vingt ans, le Conseil d'État a réaffirmé que la chasse des oiseaux d'eau doit impérativement fermer au plus tard le 31 janvier.

France Nature Environnement et Humanité et Biodiversité sont satisfaites de cette décision et appellent les pouvoirs publics à faire respecter fermement sur le terrain l'arrêt de la chasse. Les actes de chasse illégaux ne doivent pas être tolérés alors que les oiseaux ont entamé leur migration vers leurs sites de nidification.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook, Twitter (@FNEasso) et LinkedIn.